



Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 9 juillet à 19 h 30**, à l'hôtel de ville, 139 boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

DEMANDE 2019-025

Immeuble : 413, rue Séraphin-Bouc

Zone : H104

Nature : Réduire la marge latérale de 0,08 mètre.

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet de RÉDUIRE la marge latérale à 2,92 mètres au lieu des 3 mètres prescrits selon la grille des usages et normes de la zone H104, ladite grille faisant partie intégrante du règlement de zonage tel qu'indiqué à l'article 7 dudit règlement.

Le Comité consultatif d'urbanisme étudiera cette demande le mercredi 26 juin 2019 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 9 juillet 2019**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 20 juin 2019.

Geneviève Lazure, L.L.B, D.D.N
Greffière